



**MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE
ET DE L'ARTISANAT**

N° : 044 -ND-19/MICA

CERTIFICAT D'AGREMENT D'EXPORTATEUR

En application de l'article 24 de l'Arrêté interministériel N°35-255/2013 du 06 Décembre 2013, portant réglementation des conditions générales de commercialisation de la vanille,

La société TSARAVOKATRA VANILLA IMPORT EXPORT, titulaire du Numéro d'Identification Fiscale 300 33 573 27, est agréée à exporter de la vanille de Madagascar pour la campagne 2019-2020.

Le présent Certificat lui est délivré pour servir et faire valoir ce que de droit.

Toutefois, le Ministère se réserve le droit de retirer l'agrément à toute Société en infraction par rapport aux règlements régissant la filière vanille et l'activité d'exportation.

Antananarivo, le **23 OCT 2019**

**LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT**



Lantosoa RAKOTOMALALA